



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de vous communiquer le rapport du Groupe de travail (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail
du Conseil de sécurité sur les opérations
de maintien de la paix des Nations Unies
(*Signé*) Kenzo **Oshima**



Rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

1. La création du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a été annoncée dans une déclaration du Président en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3), dans le contexte des efforts du Conseil visant à renforcer la coopération avec les pays qui fournissent des contingents. Le Groupe n'avait pas vocation à se substituer aux séances à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents mais plutôt à s'occuper à la fois des questions générales de maintien de la paix qui relèvent des attributions du Conseil et des aspects techniques de telle ou telle opération, sans préjudice de la compétence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

2. Dans une note publiée par son Président le 14 janvier 2002 (S/2002/56), le Conseil a autorisé le Groupe de travail à convoquer des réunions conjointes avec les pays qui fournissent des contingents afin de permettre aux membres du Conseil, aux pays fournisseurs de contingents intéressés, au Secrétariat et à d'autres parties prenantes importantes d'engager un dialogue plus approfondi et plus dynamique au sujet de questions relatives aux opérations de maintien de la paix.

3. Le Président du Groupe de travail a rendu compte des activités du Groupe au Président du Conseil dans les documents S/2001/546, S/2001/900, S/2001/1335 et S/2004/1040. Le Groupe de travail s'est intéressé à des questions telles que les relations entre le Conseil, les pays qui fournissent des contingents, différentes parties prenantes et le Secrétariat et a examiné des questions relatives à des missions particulières et des questions générales relatives au maintien de la paix, notamment la question de l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix.

4. Compte tenu des principes directeurs dont il est question plus haut et de ses activités antérieures, le Groupe de travail s'est attaché depuis janvier 2005 à élargir son action en intensifiant ses échanges avec les pays qui fournissent des contingents et d'autres parties prenantes importantes ainsi qu'avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres organes des Nations Unies. Il a également diversifié le type de réunions et les questions examinées. On trouvera en annexe au présent rapport un tableau chronologique des réunions tenues, avec la liste des participants et des questions examinées.

Réunions

5. Les 11 janvier et 28 mars 2005, le Président a tenu des consultations avec les membres du Groupe de travail concernant la conduite des travaux et a présenté ses vues sur l'élargissement des activités du Groupe, qui ont reçu l'appui des autres membres. Le Groupe a également examiné d'autres questions de procédure relatives à ses activités.

6. Si l'on fait exception des deux réunions susmentionnées, le Groupe a tenu ses réunions conjointement avec des pays qui fournissent des contingents, d'autres parties prenantes importantes et des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et des organes des Nations Unies. Les réunions se divisent en trois catégories et sont décrites dans les paragraphes qui suivent : la création de nouvelles missions et les changements en profondeur apportés au mandat de missions existantes, les procédures opérationnelles des missions et des questions

spécifiques. Une réunion a eu lieu avec le Bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

a) *Création de nouvelles missions et changements apportés au mandat de missions existantes*

7. Les échanges de vues avec les pays qui fournissent des contingents, les autres parties prenantes, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres services de l'Organisation revêtent une importance particulière dans le cas de la création d'une nouvelle mission ou d'une prorogation dans lequel le mandat, la structure ou la taille d'une mission sont considérablement modifiés. Ainsi, le 22 février 2005, le Groupe a organisé une réunion afin d'examiner la question de l'envoi d'une mission des Nations Unies au Soudan en tant que mécanisme international chargé de surveiller et de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Nord et le Sud-Soudan (résolution 1547 (2004) du Conseil) et y a convié les présidents de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des représentants des pays qui pourraient fournir des contingents et d'autres parties prenantes, et des spécialistes du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les membres du Groupe de travail ont eu un échange de vues ouvert avec les participants concernant le mandat de la nouvelle mission et les difficultés qui l'attendaient.

8. Concernant le Darfour, les membres du Groupe de travail ont tenu des réunions d'experts les 16 juin et 10 octobre 2006 et ont convié les pays qui fournissent des contingents et d'autres parties prenantes ainsi que l'Union africaine à participer aux débats. Les exposés faits à cette occasion par le Département des opérations de maintien de la paix sur l'aide apportée par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et sur l'établissement d'un plan d'action en vue d'un éventuel remplacement de la MUAS par une mission des Nations Unies ont été suivis d'échanges de vues entre les participants.

9. De la fin 2005 au début de 2006, le Groupe de travail a tenu plusieurs réunions sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), dont la plupart étaient consacrées aux difficultés opérationnelles de la Mission, comme expliqué aux paragraphes 10 et 11. Le Groupe, les pays fournisseurs de contingents et les autres parties prenantes ont également examiné les options proposées par le Département des opérations de maintien de la paix, lesquelles étaient de nature à entraîner divers changements dans le mandat et la composition de la Mission. Le Président du Groupe a dûment informé le Président du Conseil des vues exprimées sur la question par les membres du Groupe et les autres participants aux réunions afin qu'il les répercute auprès des membres du Conseil. À l'occasion de la réunion du 6 novembre 2006, le Département des opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Groupe de travail, aux pays fournisseurs de contingents et aux autres parties prenantes sur les conditions dans lesquelles évoluait la MINUEE et un échange de vues a eu lieu sur les options envisageables pour la Mission.

b) *Questions opérationnelles relatives à certaines missions*

10. Le 21 octobre 2005, le Groupe de travail a organisé une réunion avec les pays qui fournissent des contingents et les autres parties prenantes afin d'examiner les

restrictions imposées par le Gouvernement érythréen aux activités de surveillance de la MINUEE, notamment l'interdiction faite aux hélicoptères de la Mission et à d'autres appareils de survoler le territoire érythréen. Le Président du Groupe de travail s'est rendu tout spécialement auprès de la MINUEE afin d'évaluer la situation sur le terrain et les difficultés auxquelles la Mission était en butte avec des représentants de la Mission et des pays fournissant des contingents. Il a également rencontré des hauts responsables des Gouvernements éthiopien et érythréen. À son retour au Siège, il a informé les membres du Groupe de travail du résultat de sa visite à l'occasion d'une réunion tenue le 15 novembre 2005 (le rapport de mission est paru sous la cote S/2005/723).

11. Les 18 janvier et 30 mars 2006, le Groupe de travail s'est réuni avec les pays fournisseurs de contingents et les parties prenantes afin d'analyser la situation sur le terrain et d'examiner les options dont il est question au paragraphe 9.

c) *Questions opérationnelles ayant des incidences sur les questions générales de maintien de la paix*

12. Le Groupe de travail a tenu des réunions sur des questions ayant trait à certaines missions mais ayant aussi une portée générale pour les opérations de maintien de la paix. Ainsi le 6 juin 2005, il a examiné la question de l'exploitation et des abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et a invité non seulement les représentants des pays fournissant des contingents et des principales parties prenantes mais aussi des spécialistes de la question, notamment un représentant de la MONUC et le Président et le Vice-Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a noté avec satisfaction que le Département des opérations de maintien de la paix avait créé un bureau spécial à la MONUC et l'avait chargé de s'occuper des questions relatives aux actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel de la Mission. Le 19 août 2005, il a examiné la possibilité d'une coopération entre les missions des Nations Unies en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone et s'est intéressé, entre autres, à la possibilité d'organiser des opérations communes, telles que des patrouilles aériennes et transfrontalières. Le Groupe de travail a également organisé trois réunions plus informelles afin d'examiner la question de la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix en Sierra Leone (25 août 2005), au Burundi (9 décembre 2005) et au Timor-Leste (29 avril 2006) et s'est intéressé plus particulièrement à la question de savoir s'il serait faisable et fondé pour les organismes des Nations Unies d'opérer dans ces pays dans le cadre d'un bureau intégré afin d'aider les gouvernements hôtes à stabiliser la situation pendant la période de transition de façon à assumer effectivement la direction des affaires intérieures.

Recommandations

13. L'expansion récente des opérations de maintien de la paix est remarquable tant en ce qui concerne les effectifs que la variété des tâches confiées à ceux-ci. En septembre 2006, 77 000 membres des forces militaires et de police originaires de 110 pays étaient déployés dans 18 missions, dont les coûts dépassaient les 5 milliards de dollars des États-Unis en 2005. Des opérations de cette ampleur ne peuvent se poursuivre sans un ferme engagement de la part des États Membres sous forme de personnel, de contributions financières et d'un appui politique. Afin

d'obtenir la coopération et le soutien des États Membres, il importe que ceux-ci aient une bonne connaissance des activités du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix, en particulier pour ce qui est de la création de nouvelles missions et des changements apportés au mandat de missions existantes. La transparence et la responsabilisation constituent des éléments importants des travaux du Conseil. Le Groupe de travail peut faciliter la compréhension entre les États Membres dans le cadre d'échange de vues avec les pays qui fournissent des contingents et les autres parties prenantes.

14. Dans cette perspective et afin de prêter plus d'efficacité et d'utilité à ses travaux, le Groupe de travail devrait examiner les points suivants.

Modalités de fonctionnement

a) Le principal objectif du Groupe de travail est de promouvoir une compréhension mutuelle entre les membres du Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents, les autres grandes parties prenantes et le Secrétariat. La meilleure façon de l'atteindre est d'organiser des échanges de vues dynamiques. Les idées exprimées lors des discussions avec les pays qui fournissent des contingents et les autres grandes parties prenantes peuvent alimenter utilement les débats du Conseil. **Le Président devrait faire tout son possible pour rendre compte des vues ainsi exprimées au Conseil le plus tôt possible, au besoin par écrit;**

b) **Le Groupe de travail devrait organiser une réunion chaque fois qu'une mission est sur le point d'être créée ou que la prorogation du mandat d'une mission existante entraîne des changements notables dans les tâches à accomplir ou dans la structure ou la taille de la mission, et inviter les pays fournissant des contingents et les autres grandes parties prenantes à y participer;**

c) **Le Groupe de travail devrait organiser des échanges de vues périodiques avec le bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix** afin de maintenir un niveau de coopération adéquat;

Programme de travail

d) En cas de crise dans laquelle le personnel d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies est en danger, **le Groupe de travail devrait tenter de se réunir et faire le point de la situation sur le terrain avec les pays fournissant des contingents et les autres grandes parties prenantes;**

e) **Le Groupe de travail pourrait examiner la question de la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix dans un pays donné, lorsqu'une mission de maintien de la paix est sur le point de se retirer.** La question de la pertinence de ceci vis-à-vis du Conseil de sécurité se pose. La nécessité d'examiner des questions à plus long terme relatives à la consolidation de la paix, telles que l'état de droit, devrait être prise en compte dans les décisions touchant le mandat initial des missions de maintien de la paix. Ce point pourrait être regroupé avec le point 2 ou 7;

f) **Le Groupe de travail pourrait examiner les questions qui ont des ramifications dépassant le cadre de la mission dans laquelle elles se sont posées.** Le problème de l'exploitation et des abus sexuels et la question de la coopération

entre les missions, que le Groupe a commencé à examiner, méritent d'être étudiés plus avant.

Examens futurs

g) Le Groupe de travail devrait examiner ses activités de façon continue, en prenant en considération les vues exprimées dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe

Tableau chronologique des réunions et autres activités du Groupe de travail depuis le 1^{er} janvier 2005

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Objet</i>
11 janvier 2005	Membres du Groupe de travail seulement	Organisation des travaux et autres questions de procédure
22 février 2005	Membres du Groupe de travail, pays qui pourraient fournir des contingents et autres parties prenantes, Président de l'Union africaine, Président de l'IGAD et représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du PNUD	Création d'une mission des Nations Unies au Soudan
28 mars 2005	Membres du Groupe de travail seulement	Organisation des travaux et autres questions de procédure
6 juin 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents et autres parties prenantes, Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, Président du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et représentants du Secrétariat	Question de l'exploitation et des abus sexuels à la MONUC
19 août 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Coopération entre les missions, en particulier celles déployées en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone
21 octobre 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Situation de la MINUEE
6-9 novembre 2005	Visite du Président du Groupe de travail dans la zone de la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie	
15 novembre 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Exposé du Président du Groupe de travail sur sa visite dans la zone de la mission
18 janvier 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Situation de la MINUEE et options envisagées

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Objet</i>
30 mars 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Options envisagées pour la MINUEE
30 mai 2006	Membres du Groupe de travail et Bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	Échanges entre le Comité spécial et le Conseil de sécurité
7 juillet 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Exposé du commandant de l'EUFOR et du Représentant spécial de l'Union européenne sur l'assistance de l'Union européenne à la MONUC
6 novembre 2006	Membres du Groupe de travail seulement	Projet de rapport du Groupe de travail
6 novembre 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays qui fournissent des contingents, autres parties prenantes et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Situation de la MINUEE et options envisagées

Réunions informelles du Groupe de travail

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Objet</i>
25 août 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents, autres parties prenantes, Représentant permanent adjoint de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentant de la Banque mondiale et représentants du Secrétariat, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	Proposition relative à la création d'un bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone après le départ de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
9 décembre 2005	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents, autres parties prenantes, représentants du Secrétariat, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	Avenir du Burundi après le départ de l'Opération des Nations Unies au Burundi et possibilité de créer un bureau intégré des Nations Unies dans le pays

<i>Date</i>	<i>Participants</i>	<i>Objet</i>
28 avril 2006	Membres du Groupe de travail, membres du Groupe restreint, Représentant permanent du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentant de la Banque mondiale, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste, représentants du Secrétariat, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	Événements récents au Timor-Leste et perspectives d'avenir du pays
16 juin 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents, autres parties prenantes, représentant de l'Union africaine et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Aide de la MINUS à la MUAS et rôle futur de l'ONU au Darfour
10 octobre 2006	Membres du Groupe de travail, principaux pays fournissant des contingents, autres parties prenantes, représentant de l'Union africaine et représentants du Département des opérations de maintien de la paix	Aide de la MINUS à la MUAS et rôle futur de l'ONU au Darfour
